

5- Quelles sont les autres solutions ?

Une classe EIP à tout prix ? Extrait de « Quelle pédagogie pour les enfants précoces? »

Sylviane Monnier, Professeur d'Anglais Collège du Cèdre Le Vésinet.

Congrès international La Sorbonne le 30 Mars 1996.

Scolarisation de l'enfant à domicile,

Bernadette Jautzy, Membre AFEP.

Afep infos n°10 Juin 1999.

Quelle pédagogie pour les enfants intellectuellement précoces ?

avec la participation de F.M. Durazzo

Sylviane MONNIER
Professeur certifié d' Anglais
Collège du Cèdre au Vésinet

Depuis que le Collège du Cèdre a créé sa classe pour enfants I.P., certains de ses enseignants ont réfléchi à ce problème. Suffit-il de regrouper les enfants pour résoudre les problèmes qui se posent à eux ? Suffit-il d'aller plus vite ? Ou faut-il en plus adapter notre enseignement et notre savoir faire ?

Je vais vous faire part de ces réflexions, qui, loin d'être dogmatiques et définitives, aspirent encore à l'approfondissement.

1.0 Les enjeux propres aux enfants précoces : réussir à progresser à son rythme.

Le principal enjeu pour un enfant précoce est de continuer à s'épanouir malgré le décalage constaté qui est plus ou moins bien supporté par l'enfant lui-même et par son entourage. Comment éviter l'ennui, la perte de l'appétence, le risque de découragement, voire la dépression ? Comment prévenir ces risques en garantissant, si possible, à l'enfant la place qui lui revient ?

1.1 Etre le premier : compétition ou émulation ?

Parmi les enfants I.P., rares sont ceux qui ne se sont pas trouvés dans le peloton de tête de leur classe. L'excellence se pose en fait en termes de relativité et non de manière absolue. Il en va de même pour le quotient intellectuel qui définit la précocité d'un enfant en comparant ses performances à celles des enfants d'un âge donné. Pour l'élève, la référence c'est l'autre, et cet autre proche est celui qui partage ses activités dans sa classe, et même les parents ont tendance à se prêter au jeu en demandant sans cesse à l'enfant, comment il se situe dans sa classe. C'est aussi ce qui donne à l'élève une certaine exigence par rapport à lui-même : s'améliorer pour dépasser les autres. Les enfants se jaugent, se mesurent et s'estiment être en mesure de faire mieux ou moins bien que tel ou telle. L'Autre est la mesure de leurs échecs ou de leurs progrès, autant que les appréciations des professeurs ou le jugement des parents.

Or toute la difficulté pour les enfants précoces vient du fait que, dans un contexte d'hétérogénéité normale, l'émulation, la compétition sont faussées par l'inégalité des capacités et les exigences des professeurs en principe égales vis-à-vis de tous les enfants d'une même classe. Les risques sont nombreux et vont du mépris de l'autre que l'on domine sans aucun effort, aux exigences des parents trop facilement satisfaites. Le respect de l'autre et de soi-même voudrait que l'enfant fût conscient de l'épanouissement inégal des capacités et qu'en découlât un désir de se mesurer avec des égaux, de même qu'il est nécessaire que les adultes ajustent le niveau de leurs exigences aux capacités de l'enfant. Dans le cas contraire, ce dernier court le risque de prendre goût à la facilité et de mépriser les adultes qu'il croit bernier en paraissant travailler beaucoup plus que ce qu'il ne fait en réalité.

Pour que l'enfant réussisse à progresser, il faut donc éviter les distorsions entre ses désirs, ceux de ses parents, de ses professeurs et la réalité des capacités de l'enfant. Exercice périlleux car il faut viser haut si l'on sait que l'enfant a un fort potentiel, mais pas trop, car, en cas d'échec, cela pourrait déclencher des mécanismes d'inhibition d'autant plus grands que l'enfant est précoce et donc sensible. Aussi, nous semble-t-il indispensable de valoriser la réussite et de stimuler la motivation.

1.2 Réhabiliter l'excellence

Cela dit un enfant précoce est tout à fait capable de s'épanouir dans une classe dite normale s'il peut surmonter le regard de la classe et s'il y trouve une émulation au sein d'un groupe de deux ou trois élèves. C'est souvent le cas, mais il faut reconnaître qu'ils doivent souvent adopter un « profil bas » ou faire preuve d'une très forte personnalité. Si le rythme de la classe leur paraît parfois lent, ils compensent en approfondissant. Et c'est une des ressources du système français que d'offrir aux élèves des programmes d'une richesse telle qu'il faut vraiment être un « surdoué » pour les assimiler.

Mais cette richesse de programme qui est un bienfait pour les élèves capables de se hisser au-dessus du 15 de moyenne, peut aussi conduire à la tentation de se limiter à des résultats médiocres. Or, une petite moyenne, pour un enfant précoce qui ne travaille pas, est d'autant plus dangereux qu'il donne l'illusion d'une réussite toute relative, n'éveille pas la méfiance des adultes, ne pousse pas à progresser, à faire des efforts.

L'une des raisons de la mise en place des classes adaptées découle de la prise en compte des risques d'échec. Il nous semble préférable d'exiger d'un enfant précoce une excellente assimilation du cours plutôt que de multiplier les années d'avance en restant somme toute à un niveau très moyen. Réussir un bac à 16 ans avec une mention « passable » ou « assez bien » nous semble préjudiciable et l'expérience nous le prouve, puisque ces élèves ne tiennent pas en classe préparatoire.

Il est donc souhaitable que les enfants précoces visent 18/20 à l'âge normal car on doit réhabiliter l'excellence en montrant qu'elle est possible, plus courante qu'on ne le croit, que c'est un vrai plaisir de travailler à un excellent niveau et qu'il n'y a surtout pas lieu de la regarder avec méfiance, suspicion ou goguenardise.

D'autre part, il faut qu'un enfant vive pleinement son enfance, et s'il travaille

plus vite que la moyenne quant aux objectifs scolaires traditionnels, le temps gagné doit être laissé à sa disposition pour qu'il découvre à son gré, soit d'autres champs de connaissances, comme c'est souvent le cas de ces enfants, soit d'autres activités de loisirs, sportives, artistiques pour répondre à leur boulimie, soit du temps libre pour rêver.

1.3 Des structures et une pédagogie adaptées

Cela dit, la structure scolaire joue un rôle clé. Si l'enfant précoce est intégré dans une classe du type de celles du Collège du Cèdre au Vésinet, c'est à dire où l'on regroupe des enfants ayant de fortes capacités intellectuelles, les enseignants pourront mettre en place une pédagogie adaptée et la vitesse de la progression permettra naturellement de dégager du temps pour l'approfondissement.

En revanche, si un enfant précoce fréquente une classe ordinaire, il faudra au minimum adopter deux types de dispositions, pour éviter la mise en veilleuse des capacités.

La première, sera d'autoriser ces enfants à partir de 125 de Q.I. à prendre au moins un an d'avance, car cela correspond réellement à un besoin qu'ils expriment par leurs questions, leurs acquis, leur goût de la connaissance au sens large du terme. Il est tout à fait raisonnable de leur accorder cette année d'avance, cela a déjà largement fait ses preuves dans le passé, pourquoi l'abandonner ?

On peut donc accorder un voire deux ans d'avance, l'ennui ressenti en classe étant, selon une enquête récente de l'association, le facteur d'échec le plus déterminant.

Il est ensuite souhaitable, de mettre à disposition une variété d'activités complémentaires et enrichissantes, s'appuyant sur la technologie de pointe tels que lecteurs de C D ROM , jeux informatiques ou de réflexion dont les autres enfants de la même classe ne manqueront pas de profiter aussi.

Quoi qu'il en soit, même chez les enfants précoces en échec scolaire, on retrouve le goût de l'excellence, l'envie et la certitude que l'on est capable de très bien faire, bien que pendant l'adolescence et plus précisément au niveau du collège, on constate une érosion de l'appétence.

En même temps, lorsque ces élèves se retrouvent dans des classes adaptées, peuvent poindre l'angoisse, l'inquiétude de réaliser des performances relativement médiocres. Le rôle de l'équipe pédagogique est alors de leur apprendre que l'excellence ce n'est pas être « meilleur » que les autres, mais c'est réaliser au mieux les objectifs que l'on s'est fixés, et que proposent les professeurs. Cependant, si le niveau s'avère disproportionné, l'enfant risque de ne pas faire de choix et d'abandonner toute exigence par rapport à lui-même. D'où la nécessité d'une grande lucidité pour ne pas imposer à l'enfant des défis qui ne correspondraient pas à ses possibilités.

La difficulté d'atteindre un tel niveau sans émulation est grande, et les phénomènes de rejet de la part des autres élèves, voire même de certains professeurs existent. C'est donc bien dans des classes appropriées que l'on peut l'atteindre, mais ces classes n'ouvrent qu'au compte goutte et le Collège du Cèdre est encore le seul établissement public à offrir cette réponse. Qu'attendent les

L'action de l'AFEP devrait s'appuyer davantage sur cet article pour obtenir la reconnaissance des droits des IP! Mais les enfants sont considérés comme devant tous posséder le même niveau au même âge. Trop peu de cours sont réellement ajustés.

L'enfant a-t-il des droits? Non, répond Xavier Delcros (1), sur la question de l'état civil et il « bénéficie » d'un régime pénal spécifique. Le droit à l'éducation n'est pas toujours respecté, dans le sens où éducation signifie : « développement des facultés physiques, intellectuelles et morales » (Larousse), il n'a donc pas systématiquement le droit à l'épanouissement.

Il est étonnant de constater que la France, nation des droits de l'homme, n'est pas celle des droits de l'enfant et que celui-ci doit attendre sa majorité pour pouvoir y prétendre. C'est d'autant plus étonnant quand on sait que notre pays a été l'inspirateur de ces droits de l'enfant, droits reconnus officiellement par le Président de la République (par intérim) Alain Poher en 1974. La Déclaration des Nations Unies n'a pas d'effet, les tribunaux français ne l'utilisent pas, considérant les lois françaises comme prépondérantes par rapport à ces dispositions.

L'enfant est donc un sous-citoyen dans ses droits et un sur-citoyen dans ses devoirs — les punitions pour l'exemple se sont récemment étalées à la une de toute la presse — et il peut être séparé de sa famille, envoyé en foyer sans que qui que ce soit puisse faire valoir le moindre droit à une quelconque défense en sa faveur ou en celle de sa famille.

Cependant, le 12 mai 1998, le président de l'Assemblée Nationale, Laurent Fabius, rendait public un rapport de la commission parlementaire sur les droits de l'enfant en France. « Une société se juge par le sort qu'elle réserve à ses enfants », et d'ajouter que le concept des droits de l'enfant « est une notion qui en train d'émerger » (2). Souhaitons seulement que la langue de bois soit pour une fois mise de côté. Ce rapport cherche aussi à garantir l'application de la Convention des Nations Unies en donnant la possibilité de l'invoquer devant les tribunaux.

(1) Xavier Delcros Les droits de l'enfant, conférence aux éditions de l'AFEP

(2) *Le Monde*, 13 mai 1998

SCOLARISATION de l'Enfant À DOMICILE

par Bernadette Jautzy

La position de l'AFEP à l'égard de la déscolarisation est très claire : les parents doivent tout faire pour ne pas déscolariser leurs enfants. La scolarisation à la maison ne peut être qu'une solution extrême, d'une grande gravité entraînant de sérieux désagréments : manque de rigueur dans la formation, isolement de l'enfant, difficulté de la réintégration en particulier. Par conséquent, tout doit être fait pour l'éviter.

Les experts qui nous ont aidé à réfléchir sur ce sujet sont M. et Mme Gosse- lin, auteurs du livre *Surdoué et échec scolaire*, Mme de Magneval, psychologue attachée à l'AFEP, Mme Monnier, conseillère pédagogique, et Mme Reithmann, directrice d'IPECOM Prépa Sciences. Cette dernière propose dans son établissement, des cours de soutien et de méthodologie, plus une classe de seconde et de première pour enfants précoces, ce qui est une possible alternative à une scolarisation à la maison.

Ce n'est qu'en cas de nécessité impérieuse pour l'enfant et en l'absence de toute autre solution que cette forme de scolarisation peut être retenue, en veillant alors à ce qu'elle ne soit que temporaire et en préparant le terrain de la nécessaire réintégration. Force est de constater que certains enfants, en lien avec leur précocité, ont traversé leur scolarité avec des épisodes de grande souffrance. Ainsi, face à un danger imminent, on a dû soustraire l'enfant du milieu pour un temps donné. Le départ de l'enfant de l'école est souvent le moment où la colère des parents s'exprime le plus fortement, pourtant il faudra veiller à ne pas avoir de gestes irréversibles car il y aura nécessairement retour de l'enfant dans le cadre scolaire, si ce ne sont les frères ou sœurs qui en bénéficient déjà.

Il y a effectivement obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans mais il n'est pas précisé dans quel cadre. Il suffit de penser aux enfants des gens du voyage et à ceux hospitalisés en long séjour. Il est effectivement possible de scolariser autrement et à distance.

Les deux grands organismes d'étude par correspondance sont le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) et le cours Hattemer. Le CNED dépend de l'Education Nationale, il s'agit d'un enseignement d'état et à titre indicatif une année de Troisième coûte environ 1 700 F ce qui comprend l'inscription (700 F) et l'achat des livres (1 000 F), puis on peut bénéficier de cours de soutien qui coûtent 100 à 200 F pour une semaine. Le cours Hattemer est privé, relativement onéreux mais non soumis à autorisation. La contre partie est l'absence d'équivalence avec l'Education Nationale, un examen de niveau est donc nécessaire au moment de la réintégration dans le cadre scolaire. Toutefois l'autorisation de scolarité est soumise à l'acceptation de l'Inspection Académique. Il est donc évident qu'une demande de scolarisation par correspondance ne doit pas mettre en avant la souffrance de l'enfant mais s'appuyer sur ses besoins qui ne peuvent trouver réponse dans un cadre traditionnel. Nous avons l'exemple d'une patineuse de haut niveau ayant besoin de s'entraîner chaque jour à la patinoire avec des horaires incompatibles avec le cadre scolaire.

S'il est vrai qu'avec un cours par correspondance il est possible de réaliser deux classes en une année, seuls les résultats des devoirs permettant l'avancement dans le programme, ce type de scolarisation représente bien une aventure avec ses risques. N'oublions pas que cette formule requiert une grande part de rigueur de la part de l'enfant et de la famille.



Le parent accompagnateur doit porter la double casquette Parent/Enseignant et en plus de la difficulté psychologique que cela peut générer, il doit se rendre présent chaque jour auprès de son enfant.

Cela est d'autant plus vrai que l'enfant est jeune et intellectuellement précoce. L'adulte présent devra alors assurer les fonctions de guide méthodologique, d'émulateur, puis de contrôleur, autant de fonctions ordinairement dévolues à l'Education Nationale.

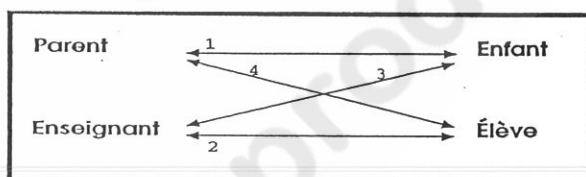
La fréquence des restitutions de devoirs écrits est variable : une fois par semaine pour le cours Hattemer et une fois tous les quinze jours pour le CNED. Inutile de dire que cela impose à la famille une bonne gestion du temps. Aussi, bien souvent, un des parents est amené à cesser son activité professionnelle car il faut beaucoup d'énergie pour ne pas s'essouffler au fil des mois.

Au début, les parents doivent également s'attendre à une phase de décompensation et de culpabilisation chez l'enfant, difficile à vivre, sûrement inéluctable et proportionnelle à la souffrance endurée au cours de la précédente scolarisation. Dans le fond l'enfant ressent un peu cette situation comme un aveu d'incapacité d'adaptation. Il faudra alors patiemment et avec amour, prendre le temps de rassurer, de déculpabiliser son enfant afin de rétablir en lui une image positive.

Le parent assumant les deux fonctions, celle de parent et d'enseignant doit continuellement maintenir un équilibre entre ces deux rôles et ne pas les enchevêtrer. Une interpénétration des rôles est de nature à déstabiliser l'enfant qui a besoin de référents nets pour se construire.

La question si souvent posée du danger représenté par la coupure entre l'enfant et le monde extérieur, par la perte des liens sociaux qui se créent à l'école, n'est pas si insurmontable que cela pour peu que les parents permettent à l'enfant au travers de clubs associatifs de rencontrer d'autres enfants. Il est à noter que l'image du père (car c'est souvent lui qui conserve son activité professionnelle), est importante par l'existence du lien social qu'il démontre et maintient ainsi.

Schéma relationnel



Le Parent s'adresse à l'Enfant, la relation est équilibrée dans le champ de l'affectif. L'Enseignant s'adresse à l'Elève, la relation est équilibrée dans le champ du savoir. L'Enseignant s'adresse à l'Enfant, la relation est déséquilibrée car on mélange affectif et savoir. Le Parent s'adresse à l'Elève, la relation est déséquilibrée pour les mêmes raisons.

S'il est vrai qu'il n'y a pas de fatalité, une réintégration bien menée peut produire de bons effets. Chaque début de cycle, et dès lors que l'enfant en exprime le souhait, est la période la plus propice pour une réintégration.

Les parents doivent toujours être des observateurs attentifs, avec un temps d'avance. La prévention étant la meilleure solution garantissant la possibilité de conserver toujours le choix pour nos enfants. ■

QUELQUES BRÈVES

Établissements : Aux mois de Mars, Avril et mai 1999, Mme Côte a rendu visite sur leur demande à des établissements dans les villes suivantes : Aix en Provence, Angoulême, Chambéry, Champ sur Marne, Château Gonthier, Cherbourg, La Ravoire, Lille, Nantes, Nîmes, Niort, Rennes, St Etienne, St Maur, Vannes. Ce sont donc 15 chefs d'établissement de plus qui porteront, à la rentrée prochaine, un autre regard sur les enfants précoces. C'est une vingtaine d'établissements qui proposeront des regroupements d'enfants à la rentrée 2000. Quelques autres établissements demandeurs ne pourront être informés avant la fin de l'année mais sont prioritaires pour le début de l'an prochain.

Une conférence pour les psychologues scolaires de la région de Dax a aussi eu lieu avec le concours de Mme Vichot.

Bourses pour les élèves du CNED. Le B.O.E.N. du 15/10/1998, n° 38, publie p. 2181 un arrêté instituant une bourse pour les élèves inscrits pour un enseignement complet dans une classe de collège. Nous recommandons aux parents d'essayer d'obtenir cette bourse.

Évaluation en 6^e Tous les ans diverses évaluations sont organisées par le ministère de l'éducation national en particulier en sixième. Il est dommage de constater à ce niveau que le nombre d'enfants qui ont assimilé non seulement les compétences de base et les compétences approfondies mais maîtrisent aussi les compétences remarquables, c'est-à-dire nos précoces, que le nombre de ces enfants est en diminution. En effet, selon les chiffres fournis par le ministère, en lecture, 19,5 % des enfants maîtrisaient ces compétences remarquables en 1992, ils ne sont plus que 10,8 % en 1999. De même en mathématiques, ils étaient 15,9 % à maîtriser ces compétences remarquables en 1992, et ne sont plus que 4,1 % en 1999. Il est clair que les précoces ne sont pas assez aidés et ce en primaire.

PREPA SCIENCES IPECOM

Une expérience prometteuse !

Voilà un an que la classe de Seconde pour enfants précoces en difficultés existe et voici un court bilan :

Pour les élèves les résultats ont été entre autres, d'apprécier de venir en cours, d'apprendre des méthodes de travail et à se discipliner (consignes, écoute et prise de parole), d'acquiescer de la confiance en eux et enfin de se mettre plus régulièrement au travail chez eux.

Les professeurs et la direction ont eu à coeur de développer des relations de confiance, de mettre en place des contrats, d'appréhender les situations sans préjugés ! Cela les a amenés à développer une patience d'ange ! Le succès de cette première expérience les conduit à développer ce nouveau type d'enseignement et à l'étendre en classe de Première.

Pour tous renseignements :

PREPA SCIENCES- IPECOM (Mme Annie Reithmann)

39 rue du ranelagh - 75016 Paris

tél. : 01 45 24 24 00